



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 120488

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur la nécessité de rendre effectives toutes les lois votées par le Parlement français et notamment la loi du 13 août 2004 sur la décentralisation. En particulier, suite à la publication du rapport d'information n° 3199 du député Alain Gest, relatif à l'application de cette loi, il souhaite savoir dans quels délais sera publié le décret prévu par l'article 70 de la loi, relatif à « la liste des collectivités retenues pour l'expérimentation en matière de participation au financement et à la réalisation d'équipements sanitaires ». D'autre part, il le prie de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles ce décret n'est pas encore publié.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage pleinement la volonté exprimée par l'honorable parlementaire de rendre effectives toutes les lois votées par le Parlement et notamment la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Plus de 85 % des décrets prévus par cette loi (soit 57 sur 67) sont déjà publiés et parmi ceux qui ne le sont pas encore, la plupart sont en cours de finalisation (examen au Conseil d'État ou phase de recueil des contreseings). S'agissant en particulier du décret prévu par l'article 70 de la loi destiné à fixer la liste des régions retenues pour participer à l'expérimentation relative au financement et à la réalisation d'équipements sanitaires, il a été publié au Journal officiel le 5 avril 2006 sous la référence suivante : décret n° 2006-400 du 3 avril 2006. La région Nord - Pas-de-Calais, seule candidate, a été admise à participer à cette expérimentation, en cours de mise en oeuvre et qui fera l'objet d'une évaluation au cours de l'année 2009.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120488

Rubrique : État

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2554

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4457